

**CONDITIONS GENERALES D'ACCES ET D'UTILISATION DE L'APPLICATION « NOTAFRAIS »  
EDITEE PAR LA SOCIETE NOTAFRAIS**

**IMPORTANT - NOTE A L'UTILISATEUR : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CES CONDITIONS GENERALES**

NOTAFRAIS est une application web créée par la société NOTAFRAIS à destination des études notariales permettant le calcul automatique des frais liés aux actes notariés (ci-après « l'Application »).

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (CI-APRES « CGU »). ELLES DEFINISSENT LES CONDITIONS ET RESTRICTIONS D'UTILISATION QUE VOUS ACCEPTEZ EN UTILISANT L'APPLICATION « NOTAFRAIS ».

**Article 1. DEFINITIONS**

Dans les présentes CGU, les mots ou expressions suivants, utilisés au singulier ou au pluriel, auront la signification suivante :

« **ABONNEMENT** » : le forfait payant annuel donnant accès à l'Application proposée par Notafrais dans les conditions de l'article 4.1 ci-après.

« **APPLICATION** » : l'application web éditée par Notafrais accessible sur le réseau Internet à l'adresse [www.notafrais.com](http://www.notafrais.com).

« **BON DE COMMANDE** » : le document accessible sur l'Application par lequel le Client passe commande auprès de Notafrais afin d'accéder aux Services.

« **CLIENT** » : le notaire ou l'Etude notariale qui souhaite utiliser les Services pour ses besoins professionnels et s'engage en son nom propre et celui des Utilisateurs selon les termes et conditions énoncés.

« **CGU** » : les présentes conditions générales s'appliquant à l'Application et à l'ensemble des Services proposés par Notafrais qui ont pour objet d'en définir les conditions d'utilisation.

« **CONTRAT** » : les présentes CGU ainsi que tout document qui lui est annexé.

« **IDENTIFIANTS** » : les noms et mot de passe attribués au Client lui permettent d'avoir accès aux Services.

« **NOTAFRAIS** » : la société NOTAFRAIS, société à responsabilité limitée, au capital social de 2.000 euros, immatriculée sous le numéro 509 907 184 RCS Toulon, dont le siège social est 24, Impasse des Cèdres, 83260 LA CRAU, qui est le créateur, développeur et éditeur de l'Application et des Services.

« **PRE-REQUIS** » : l'infrastructure informatique, matérielle et toute autre spécification et/ou instruction nécessaire à l'utilisation correcte des Services.

« **RESULTATS** » : les informations et calculs résultant de l'utilisation des Services par l'Utilisateur après communication des données de l'Utilisateur.

« **SERVICES** » : les services proposés sur l'Application, tels que décrits à l'article 3 des présentes CGU.

« **UTILISATEUR** » : la personne physique, préposé ou collaborateur du Client, et qui va effectivement utiliser les Services grâce aux Identifiants.

## **Article 2.      OBJET**

Les présentes CGU ont pour objet de définir les conditions d'utilisation de l'Application et des Services par le Client et les Utilisateurs.

Tout Abonnement souscrit par le Client suppose l'acceptation au préalable par ce dernier sans réserve des présentes CGU ainsi que des conditions tarifaires en vigueur au jour de la validation de la commande par Notafrais. **EN OUTRE, LE CLIENT SE PORTE FORT DU RESPECT PAR LES UTILISATEURS DES PRESENTES CGU.**

## **Article 3.      DESCRIPTION DE L'APPLICATION ET DES SERVICES**

**3.1.** Le Client est informé de ce que l'Application est un produit standard qui n'a pas été conçu spécifiquement pour le Client. Le Client a choisi l'Application en toute connaissance de cause et en fonction de ses besoins, de ses contraintes métier et de son environnement technique.

**3.2.** Ces présentes CGU prévalent également sur tout autre document, tels que prospectus, catalogues, documentation émanant de Notafrais qui sont communiqués uniquement à titre d'information et n'ont qu'une valeur indicative.

**3.3.** Par les présentes et sous réserve de la souscription d'un Abonnement par le Client dans les conditions de l'article 4, Notafrais octroie au Client et aux Utilisateurs, un droit personnel, non-exclusif, non-transférable d'accès en ligne et d'utilisation des Services.

Ce droit d'utilisation permet aux Utilisateurs d'utiliser les Services exclusivement pour les besoins internes du Client à l'exclusion de toute autre destination. **En particulier, il est strictement interdit d'utiliser l'Application et les Services à des fins illicites.**

A ce titre, Notafrais s'engage à donner accès à l'Application au Client ayant souscrit un Abonnement dans les conditions de l'article 4.1 par l'envoi d'Identifiants lui permettant ainsi qu'aux Utilisateurs de bénéficier des Services.

Ces Services consistent à permettre à l'Utilisateur de calculer automatiquement les frais liés aux actes notariés conformément à la réglementation en vigueur, et dans tous les domaines, notamment, ventes, prêts, mainlevées, attestations immobilières, déclaration de succession, donations entre vifs, donations partages, partages, licitations, plus-values immobilières. L'utilisation des Services est effectuée en mode Saas et aucune des données du Client ne sont transmises à quelque moment et de quelque façon que ce soit à Notafrais. Le Client est seul responsable des données collectées de ses clients et en assure la garde et confidentialité conformément à ses obligations légales.

L'ensemble des moyens techniques, ainsi que les frais de télécommunication, permettant l'accès à l'Application et l'utilisation des Services ne sont pas compris dans les Services et sont à la charge exclusive, et sous la seule responsabilité du Client.

Ce droit d'utilisation n'a pas pour effet de transférer au Client et/ou à l'Utilisateur des droits autres que ceux expressément concédés au titre des présentes.

#### **Article 4. ACCES A L'APPLICATION ET AUX SERVICES**

L'Application est accessible à l'adresse [www.notafrais.com](http://www.notafrais.com). L'Application est d'accès libre et gratuit à tout internaute. En revanche, les Services sont accessibles à la condition exclusive de souscrire un Abonnement auprès de Notafrais.

##### **4.1. Souscription et validation de l'Abonnement**

Le Client qui souhaite bénéficier des Services doit souscrire un Abonnement par l'intermédiaire du Bon de commande disponible sur l'Application.

Le Bon de commande dûment complété doit être adressé par voie postale à Notafrais, 24, Impasse des Cèdres, 83260 LA CRAU ou par courriel à l'adresse [contact@notafrais.com](mailto:contact@notafrais.com).

L'Abonnement est souscrit pour une durée déterminée de 12 mois .

Toute souscription d'Abonnement passée par le Client suppose l'acceptation au préalable par ce dernier sans réserve des présentes CGU ainsi que des conditions tarifaires indiquées sur le Bon de commande. L'acceptation sans réserve de ces CGU se matérialise par la signature du Bon de commande.

**EN OUTRE, LE CLIENT SE PORTE FORT DE L'ENGAGEMENT DES UTILISATEURS QUI ACCEDERONT A L'APPLICATION ET AUX SERVICES DE RESPECTER LES PRESENTES CGU.**

La souscription d'un Abonnement est réservée aux Clients tels que définis à l'article 1.1. Toute personne souscrivant à l'Abonnement s'engage à répondre à la définition de Clients et agir pour les besoins de son activité professionnelle.

Notafrais se réserve le droit d'exiger des pièces justificatives pour finaliser la souscription de l'Abonnement, notamment, sans que la liste soit exhaustive, la pièce d'identité ou l'extrait KBIS de moins de trois mois du Client.

La commande ne devient ferme et définitive qu'après réception des documents exigés par Notafrais, le cas échéant, et qu'après que Notafrais l'ait acceptée.

La validation de l'Abonnement ne devient ferme et définitive et l'accès aux Services ne sera effectif qu'après validation du paiement, réalisé dans les conditions de l'article 5, à réception du chèque ou du virement bancaire réalisé par le Client.

Notafrais informera le Client de la validation de l'Abonnement par courrier électronique à l'adresse qu'il aura indiquée dans le bon de commande dans un délai 5 (cinq) jours ouvrés suivant la validation du paiement et communiquera au Client les Identifiants permettant l'accès aux Services.

Notafrais se réserve le droit de refuser toute souscription d'Abonnement qui ne respecte pas les termes et conditions des présentes ou dans le cas où le Client ne serait pas à jour de ses obligations de quelque nature que ce soit, et notamment, sans que la liste soit exhaustive, en cas de défaut de règlement ou défaut de communication de justificatifs lors de précédentes souscriptions. Dans un tel cas, le Client sera informé de ce refus par courrier électronique.

#### **4.2. Accès à l'Application**

Après validation de la souscription de l'Abonnement par Notafrais, cette dernière adressera au Client les Identifiants permettant à l'Utilisateur d'accéder aux Services via l'Application dans un délai ne pouvant excéder cinq (5) jours à compter de l'acceptation de la souscription.

Notafrais communique un Identifiant unique pour l'intégralité des Utilisateurs rattachés à un Client.

Le Client et l'Utilisateur reconnaissent que les Identifiants sont strictement personnels et confidentiels au Client. Ils s'interdisent, en conséquence, de les communiquer ou de les partager avec des tiers. Dans le cas où le Client ou l'Utilisateur diffuserait ou utiliserait ces éléments de façon contraire à leur destination, Notafrais sera en droit de résilier le Contrat. Le Client et l'Utilisateur sont seuls responsables de l'utilisation de ces Identifiants par des tiers, qu'elle soit frauduleuse ou non. Le Client garantit à ce titre Notafrais contre toute demande et/ou action basées sur une utilisation, frauduleuse ou non, de ces Identifiants.

EN AUCUN CAS, NOTAFRAIS NE POURRA ETRE TENU POUR RESPONSABLE EN CAS D'USURPATION DE L'IDENTITE D'UN CLIENT OU UTILISATEUR ETANT DONNE QU'IL NE DISPOSE PAS DES MOYENS TECHNIQUES PERMETTANT DE S'ASSURER DE MANIERE SYSTEMATIQUE DE L'IDENTITE DES PERSONNES.

En cas de suspicion d'utilisation frauduleuse de ses identifiants, le Client ou l'Utilisateur doit immédiatement en informer Notafrais.

#### **Article 5. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT**

**5.1.** Les prix des Services sont indiqués dans le Bon de commande. Le prix facturé est celui en vigueur au moment de la passation du Bon de commande. A chaque nouvelle souscription, ou renouvellement d'Abonnement, le prix applicable aux Services sera celui en vigueur à la date du renouvellement ou de la nouvelle souscription.

**5.2.** Le Client devra choisir son mode de règlement lors de la passation de la commande. Le Client peut payer par virement bancaire aux coordonnées indiquées dans le Bon de commande ou par chèque

Dans le cas de paiement par chèque, le Client s'engage à adresser un chèque bancaire égal au montant de l'Abonnement à l'ordre de Notafrais.

Le règlement par chèque doit être accompagné d'une copie d'un justificatif d'identité conformément à l'article L131-15 du Code monétaire et financier.

#### **Article 6. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE**

**6.1.** Notafrais est titulaire de tous les droits nécessaires permettant l'exploitation de l'Application.

**6.2.** Le Client et l'Utilisateur reconnaissent que les droits d'auteur et autres droits relatifs notamment à la propriété intellectuelle et industrielle, aux brevets, marques, secrets commerciaux, savoir-faire, idées, concepts et inventions, tout intérêt, couverts ou non par le droit applicable, concernant l'Application et les Services, y compris mais sans limitation, toutes modifications, traductions, adaptations, améliorations, corrections, mises à jour ou nouvelles versions, œuvres

dérivées, compilations, savoir-faire technique, sont et demeurent réservés à tout moment à Notafrais.

**6.3.** Toute atteinte portée aux droits de Notafrais par un Client ou un Utilisateur pourra donner lieu à des poursuites judiciaires notamment sur le terrain de la contrefaçon et pourra conduire à la suppression de l'accès aux Services sans préavis ni indemnité et sans que cette suppression ne puisse constituer un dommage pour le Client ou l'Utilisateur.

**6.4.** Si des suggestions, concepts ou évolutions proposées par les Clients sont intégrés ou pris en compte en ce qui concerne l'Application et les Services, ce dernier accepte, par les présentes, d'en transférer et céder à Notafrais tous droits qu'il pourrait revendiquer.

**6.5.** En tant que de besoin, il est précisé que le Contrat ne confère au Client aucun titre ou droit de propriété sur l'Application et les Services.

**6.6.** D'une manière générale, le Client s'engage à ne pas porter atteinte de quelle que manière que ce soit à l'intégralité des droits de propriété intellectuelle de Notafrais.

## **Article 7. LICENCE D'UTILISATEUR FINAL**

### **7.1. Droits Concédés**

Sous réserve du complet paiement du prix, Notafrais concède à l'Utilisateur, un droit personnel, limité, temporaire, non-transférable et non-exclusif, d'accéder à l'Application et d'utiliser les Services, pour la durée prévue aux présentes.

En toute hypothèse, le droit d'utilisation est personnel au Client et à l'Utilisateur, et ne peut faire l'objet d'aucune cession ou prêt à des tiers ; toute autre utilisation de l'Application, et des Services étant formellement interdite. L'utilisation des Services est ainsi destinée à couvrir uniquement les besoins internes et professionnels du Client.

### **7.2. Limitations**

Le présent droit d'utilisation n'inclut pas la configuration, l'adaptation, la personnalisation, ni l'adéquation des Services aux besoins spécifiques du Client.

Toute utilisation non-prévue aux présentes est interdite et, en particulier mais sans limitation, le Client et l'Utilisateur s'engagent à ne pas (ni autoriser un tiers à le faire) (i) utiliser les Services pour d'autres fins que celles décrites dans les présentes, (ii) faire de copie, reproduire, altérer, adapter, traduire de quelque façon que ce soit, intégrer dans un autre produit, tout ou partie de l'Application ou des Services, désassembler ou pratiquer quelque ingénierie inverse, ni essayer d'en découvrir les codes sources (réputés strictement confidentiels), (iii) distribuer, donner ou vendre en sous-licence, diffuser, céder, louer, prêter, donner en crédit-bail, ou autrement transférer à des fins commerciales, même gratuitement, tout ou partie des droits conférés par les présentes, par tout moyen, à qui que ce soit, sauf accord exprès et préalable de Notafrais.

Notafrais se réserve expressément le droit de corriger ou de faire corriger et de réparer ou de faire réparer, toute anomalie que pourrait contenir l'Application ou les Services.

Notafrais se réserve par ailleurs le droit d'adapter ou de faire adapter, de modifier ou de faire modifier et d'apporter ou de faire apporter des améliorations à l'Application ou aux Services.

## **Article 8. ASSISTANCE ET MAINTENANCE**

### **8.1. Assistance**

Les prestations d'assistance sont réalisées à distance, en langue française et sont accessibles par téléphone au 06.84.80.68.05 et par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@notafrais.com, de 9h00 à 18h00, du lundi au vendredi, sauf jours fériés.

Chaque demande liée aux prestations d'assistance fera l'objet d'un « ticket ». Afin d'ouvrir un « ticket », l'Utilisateur désigné devra se munir de ses identifiants et mots de passe.

Au-delà de 10 tickets par mois par Client, les prestations d'assistance seront facturées au temps passé au tarif horaire en vigueur.

Les prestations d'assistance, réalisées par Notafrais visent :

- Conseil, prise en main de l'Application ;
- Aide à la problématique relatives aux identifiants ;

Le Client et l'Utilisateur s'engagent à coopérer de manière effective avec Notafrais pour la bonne exécution des prestations d'assistance.

### **8.2. Maintenance**

Toute prestation de maintenance implique une intervention sur l'Application au niveau des codes sources (corrections, nouvelle(s) fonctionnalité(s), mises à jour, nouvelle(s) version(s)), et ne pourront être réalisées que par Notafrais.

De manière générale, la maintenance comprend des prestations de maintenance préventive/corrective/évolutive qui nécessitent une intervention sur les codes sources de l'Application permettant de la maintenir dans un état de fonctionnement conforme et effectif :

- Un service de maintenance préventive : la maintenance préventive s'entend des interventions spontanées de Notafrais en vue de réduire la possibilité de défaillance de l'Application et d'anticiper les incidents de fonctionnement. Notafrais n'est tenue que d'une obligation de moyens.
- Un service de maintenance corrective : la maintenance corrective s'entend de la prise en compte, analyse et résolution des anomalies rencontrées par le Client et l'Utilisateur qui ne permettrait pas de maintenir l'Application en état de fonctionnement et dont la raison ne serait due ni au mauvais fonctionnement de l'environnement informatique dans lequel l'Application est installée, ni à son mauvais emploi par le Client ou l'Utilisateur.

La maintenance corrective tend, par le biais de mesures de contournement ou de mesures définitives (patch correctif ou mises à jour), à maintenir à corriger les anomalies de fonctionnement qui affecteraient l'Application.

A défaut de solution de contournement disponible, Notafrais mettra en œuvre ses meilleurs efforts économiquement raisonnables pour fournir une correction sous la forme d'un « patch » et intégrera ladite correction dans la mise à jour suivante qui sera par ailleurs mis à la disposition du Client.

- Un service de maintenance évolutive : la maintenance évolutive s'entend de la mise à disposition de mises à jour de l'Application.

Chaque demande liée aux prestations de maintenance fera également l'objet d'un « ticket ». Afin d'ouvrir un « ticket », l'Utilisateur désigné devra se munir de ses identifiants et mots de passe. Au-delà de 10 tickets par mois par Client au titre de l'assistance et/ou de la maintenance, les prestations de maintenance seront facturées au temps passé au tarif horaire en vigueur.

Afin de permettre à Notafrais d'effectuer les prestations de maintenance, le Client s'engage à maintenir l'accès aux réseaux de télécommunications et aux réseaux électriques, collaborer activement avec Notafrais et à lui communiquer toutes les informations utiles en sa possession et nécessaires à l'exécution de ces prestations.

Les opérations de maintenance pourront entraîner l'interruption du fonctionnement de l'Application, dont Notafrais s'efforcera, dans la mesure du possible, d'avertir le Client dans un délai raisonnable, sans que l'ensemble de ces périodes d'interruption ne puissent entraîner l'engagement de la responsabilité de Notafrais, ni ouvrir droit à une quelconque indemnité.

### **8.3. Limites**

Tout développement spécifique demandé par le Client sur l'Application, ne pourra être fourni par Notafrais et se trouve exclu des prestations d'assistance et de maintenance.

Sont également exclus des dites prestations :

- Les ajouts ou modifications sur les programmes existants non imposés par un changement de la réglementation en vigueur,
- Les incidents dus à une mauvaise utilisation de l'Application par le Client ou l'Utilisateur,
- Les incidents dus à des modifications apportées à l'Application sans l'autorisation de Notafrais,
- Les incidents dus à un mauvais fonctionnement de l'environnement dans lequel l'Application est installée,
- Les incidents dus à une défaillance ou une interruption des réseaux de télécommunication et/ou du réseau électrique.

Compte tenu de la haute technicité de l'Application et des limites de l'état de la technique, Notafrais ne peut pas garantir un fonctionnement sans incident ni un fonctionnement ininterrompu de celui-ci, ni que son intervention permettra de régler l'incident rencontré ou qu'après son intervention l'incident rencontré n'apparaîtra pas de nouveau ou que toute autre difficulté ne sera pas générée du fait de cette même intervention.

## **Article 9. RESPONSABILITES ET GARANTIES**

### **9.1. Responsabilités et garanties de Notafrais**

LES EQUIPEMENTS (ORDINATEUR, LOGICIELS, MOYENS DE TELECOMMUNICATIONS, ETC.) PERMETTANT L'ACCES A L'APPLICATION SONT A LA CHARGE EXCLUSIVE DU CLIENT ET/OU DE L'UTILISATEUR, DE MEME QUE LES FRAIS DE TELECOMMUNICATION INDUITS PAR LEUR UTILISATION.

Le Client et l'Utilisateur doivent disposer des compétences, des matériels et des logiciels requis pour l'utilisation d'Internet pour l'utilisation de l'Application et des Services.

En outre, le Client et l'Utilisateur s'engagent à respecter ces instructions et recommandations.

Le Client reconnaît que les caractéristiques et les contraintes d'Internet ne permettent pas de garantir la sécurité, la disponibilité et l'intégrité des transmissions de données sur Internet. En particulier, le Client reconnaît et accepte :

- que Notafrais ne peut en aucune manière être tenue responsable des difficultés ou des ralentissements d'accès à l'Application,
- qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de nature à protéger leurs propres données et/ ou logiciels et/ ou matériels de la contamination par des éventuels virus informatiques ou tentatives d'intrusion ou tout autre logiciel et programme susceptible de nuire au fonctionnement ou d'endommager un matériel informatique,
- que les données circulant sur Internet peuvent être l'objet d'une appropriation privative et que c'est sous sa seule responsabilité que le Client ou l'Utilisateur diffuse ou reçoit ces données via l'Application,
- que Notafrais ne peut garantir le fonctionnement, à tout moment, sans interruption et sans erreur de l'Application et des Services. En particulier, Notafrais ne saurait être tenu responsable de l'impossibilité d'accès, du non-fonctionnement imputables à des tiers, à une mauvaise utilisation de l'Application, à l'encombrement du réseau, ou à toute autre raison extérieure à Notafrais.

Notafrais met à la disposition de l'Utilisateur un accès à l'Application, et aux Services selon les conditions prévues aux présentes, sauf interruption requise au titre de la maintenance, des pannes éventuelles, des contraintes techniques liées aux spécificités du réseau Internet, sans que l'ensemble de ces périodes d'interruption ou autres contraintes précitées ne puisse entraîner l'engagement de la responsabilité de Notafrais ni ouvrir droit à une quelconque indemnité, même si dans la mesure du possible, Notafrais s'efforcera de mettre en œuvre les moyens économiques raisonnables dont elle dispose pour minimiser le désagrément possible.

En outre, Notafrais ne consent aucune garantie expresse ou implicite sur l'aptitude de l'Application et des Services à répondre aux attentes et besoins particuliers du Client.

## **9.2. Responsabilités et garanties du Client et/ou de l'Utilisateur**

En aucun cas, Notafrais ne pourra être tenu responsable des Résultats erronés liées à l'inexactitude des informations fournies.

A ce titre, le Client et/ou l'Utilisateur garantissent notafrais contre toute action et/ou réclamation et/ou condamnation prononcée à son encontre, y compris les indemnités, frais de justice et honoraires d'avocat qui pourraient être mis à sa charge, du fait d'un manquement du Client et/ou l'Utilisateur à leurs obligations légales et contractuelles.

## **Article 10. EXCLUSIONS ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITE**

### **10.1. Généralités**

**10.1.1.** Le droit d'utilisation des Services est concédé « en l'état », sans garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou tacite, quant à leur qualité, leurs performances ou résultats. Le Client reconnaît avoir été en mesure d'évaluer préalablement à la conclusion du Contrat, les capacités et les spécificités, notamment techniques, des Services grâce à l'offre d'essai proposé par Notafrais.

**10.1.2.** Notafrais ne sera pas responsable d'un quelconque dommage ayant son origine dans

l'utilisation de l'Application, et des Services en conjonction avec un logiciel ou matériel utilisé par le Client et/ou l'Utilisateur.

**10.1.3.** Notafrais assume une obligation de moyens dans l'exécution du Contrat. En conséquence, Notafrais ne pourra pas être tenue pour responsable des vices de fonctionnement de l'Application et des Services du seul fait de leur existence. Notafrais ne garantit pas un fonctionnement continu de l'Application et des Services, ni qu'ils sont exempts d'erreurs. La responsabilité de Notafrais ne pourra être établie qu'en cas de faute grave ou de négligence prouvée dans l'exécution de ses obligations.

**10.1.4.** DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LEGISLATION APPLICABLE, LES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS DE RESPONSABILITE PREVUES DANS LES PRESENTES CGU S'APPLIQUENT ET CE, QUEL QUE SOIT LE FONDEMENT DE RESPONSABILITE. EN AUCUN CAS, NOTAFRAIS NE POURRA ETRE TENU ENVERS LE CLIENT ET/OU LES UTILISATEURS, Y COMPRIS EN CAS DE RECLAMATION D'UN TIERS, POUR TOUTES RECLAMATIONS OU QUELQUES COUTS QUE CE SOIENT LIES A TOUS DOMMAGES INDIRECTS NOTAMMENT MAIS SANS LIMITATION, TOUT MANQUE A GAGNER, PERTES D'EXPLOITATION, DE BENEFICES, DE DONNEES, ENREGISTREMENTS OU CONTENUS, TOUTE INTERRUPTION D'ACTIVITE OU LE FAIT QUE DES DONNEES, ENREGISTREMENTS OU CONTENUS SOIENT RENDUS IMPRECIS ET RESULTANT DE L'UTILISATION DE L'APPLICATION OU DES SERVICES OU DE L'IMPOSSIBILITE D'Y ACCEDER ET/OU DE LES UTILISER ; OU ENCORE D'UN MANQUEMENT DE L'APPLICATION OU DES SERVICES A FONCTIONNER AVEC TOUT AUTRE PROGRAMME, ET CE, MEME SI NOTAFRAIS A ETE PREVENUE DE L'EVENUALITE DE TELS DOMMAGES. EN AUCUN CAS, NOTAFRAIS N'AURA D'OBLIGATION OU RESPONSABILITE POUR DES DOMMAGES AUTRES QUE DES DOMMAGES DIRECTS PROUVES QUI LUI SONT IMPUTABLES, TOUTEFOIS DANS LA LIMITE SUIVANTE. EN TOUTE HYPOTHESE, LA RESPONSABILITE TOTALE DE NOTAFRAIS SERA STRICTEMENT LIMITEE ET NE POURRA EN AUCUN CAS EXCEDER LA SOMME QUE LE CLIENT A EFFECTIVEMENT PAYEE AU TITRE DE LA FOURNITURE DES SERVICES DIRECTEMENT A L'ORIGINE DU PREJUDICE AU COURS DE LA PERIODE DE DOUZE (12) MOIS QUI A PRECEDE L'EVENEMENT QUI EST A L'ORIGINE DU DOMMAGE.

## **10.2. Limitations de responsabilité relativement aux Résultats**

L'Application est régulièrement mise à jour au regard de l'évolution des textes applicables en matière de taxation des actes notariés.

Le Client et l'Utilisateur ont pleinement conscience que les Résultats sont générés automatiquement suite à la communication par le Client de ses données propres.

A ce titre, les Résultats générés par l'Application sont fiables à la date à laquelle la recherche ayant donné lieu aux Résultats a été effectuée.

## **Article 11. FORCE MAJEURE**

Aucune des parties aux présentes ne sera responsable et ne sera réputée avoir manqué à ses obligations, si ce manquement est dû à un événement de force majeure.

Est considéré comme événement de force majeure, tout événement de caractère imprévisible, irrésistible et extérieur à la volonté d'une ou des parties, et notamment la guerre civile ou étrangère, l'émeute, l'incendie, les dégâts des eaux de toutes natures, les accidents, les mouvements sociaux avec occupation des lieux, les décisions gouvernementales, réglementaires ou législatives ou toute autre

restriction, catastrophes naturelles, l'interruption des voies de communication, la pénurie d'énergie, de matières premières ou de produits finis, ou toute autre cause qui échapperait au contrôle de l'une des parties.

La partie empêchée du fait de la survenance d'un tel événement en informera l'autre partie par courrier électronique ou par télécopie confirmé par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception dans un délai de trois (3) jours calendaires à compter de la survenance de l'événement de force majeure, en précisant les circonstances qui l'affectent, et si possible de la durée de suspension de l'exécution de ses obligations.

## **Article 12. DUREE ET RESILIATION DU PRESENT CONTRAT**

### **12.1. Durée**

Le présent Contrat est conclu pour une durée de un (1) an et se renouvelle par l'envoi d'un nouveau Bon de commande accessible sur l'Application.

### **12.2. Résiliation du CONTRAT**

L'expiration du Contrat intervient dans les délais susvisés à l'article 12.1 des présentes CGU.

Dans le cas où l'une ou l'autre des parties contreviendrait aux dispositions du Contrat, la partie plaignante pourra résilier le Contrat, automatiquement, de plein droit et sans aucune formalité, 30 (trente) jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception demeurée sans effet.

### **12.3. Effets de la résiliation**

La fin du Contrat quelle que soit la raison, anticipée ou à son terme, emportera cessation des droits concédés aux présentes.

En cas de résiliation du Contrat avant la période initiale d'un an, les sommes d'ores et déjà versées pour la période restant à courir jusqu'à l'expiration de cette période annuelle restent acquises à Notafrais et ne pourront en aucun cas être remboursées par cette dernière.

Notafrais se réserve tout droit à indemnisation des préjudices subis en raison des manquements commis par le Client ou l'Utilisateur.

## **Article 13. DIVERS**

### **13.1. Intuitu Personae**

Les présentes CGU sont conclues « Intuitu personae ». Le Client ne pourra transférer ou céder par fusion, scission, apport partiel d'actifs, location-gérance de fonds de commerce ou toute opération similaire, tout ou partie de ses droits et obligations lui incombant au titre des présentes, sauf accord exprès, écrit et préalable de Notafrais. Dans ce cas, le Client se porte fort du respect des obligations des présentes par son cocontractant.

### **13.2. Relation entre les Parties**

Aucune disposition des présentes CGU n'a pour objet de créer une relation de subordination, de partenariat et/ou de joint-venture. Ainsi aucune des parties n'est habilitée à s'engager, négocier pour le compte de l'autre partie n'y même engager l'autre partie, sans l'accord expresse et préalable de cette partie.

### **13.3. Respect des lois et règlements**

Chaque partie s'engage à respecter toutes les lois, tous les règlements, codes et normes applicable à ses activités et à l'exécution de ses obligations.

### **13.4. Notifications**

Toutes notifications effectuées en application du présent Contrat seront adressées par télécopie ou lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social des Parties. Les notifications seront réputées avoir été effectuées à la date du cachet de la Poste.

### **13.5. Abandon de clause et renonciation**

Si l'une quelconque des clauses des présentes CGU s'avérait nulle ou inapplicable en vertu d'une loi ou d'un règlement ou à la suite d'une décision exécutoire d'une juridiction ou d'une autorité compétente, les parties conviennent expressément que le présent Contrat ne sera pas affecté par la nullité de la clause précitée.

Le fait pour l'une des parties de ne pas exiger à un moment quelconque l'exécution stricte par l'autre partie d'une disposition ou condition quelconque du présent Contrat ne sera pas réputé constituer une renonciation définitive à cette disposition ou condition. En conséquence, chacune des parties pourra à tout moment demander l'exécution stricte et intégrale par l'autre partie des dispositions et conditions du présent Contrat.

### **13.6. Modification de l'Application**

Notafrais se réserve le droit de modifier ou de faire évoluer à tout moment les pages de l'Application, les Services, leur prix ou les présentes CGU.

## **Article 14. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE**

Le présent Contrat est soumis à la loi française à l'exclusion de toute autre convention internationale applicable.

Sauf dispositions d'ordre public, tous litiges qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution du présent Contrat pourront, avant toute action judiciaire, être soumis à l'appréciation de Notafrais en vue d'un règlement amiable. Il est expressément rappelé que les demandes de règlement amiable ne suspendent pas les délais ouverts pour intenter les actions judiciaires.

Toute action judiciaire relative à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la cessation du présent Contrat sera de la compétence des juridictions compétentes du ressort du tribunal de commerce de Toulon, sauf compétence exclusive d'une autre juridiction en application de dispositions légales.

## **Article 15. MENTIONS LEGALES**

### **15.1. Editeur de l'Application**

L'éditeur de l'Application est la société Notafrais, NOTAFRAIS, société à responsabilité limitée, au capital social de 2.000 euros, immatriculée sous le numéro 509 907 184 RCS Toulon, dont le siège social est 24, Impasse des Cèdres, 83260 LA CRAU, représenté par Frédéric Murazzano, son gérant.

Numéro individuel d'identification TVA : FR39509907184

Le directeur de la publication est M. Frédéric Murazzano

### **15.2. Hébergeur de l'Application**

L'Application est hébergée par la société IONOS Sarl, dont le siège social se trouve à Sarreguemines (57200) 7 Place de la Gare.

## **Annexe : Politique de Confidentialité**

La présente politique de confidentialité est relative à la protection des données personnelles fournies à Notafrais par les Clients.

En utilisant l'Application, le Client est informé et accepte la présente politique de confidentialité.

- **Données personnelles communiquées par l'Utilisateur pour l'utilisation de l'Application :**

**Données fournies pour l'accès aux Services :** l'accès aux Services de l'Application par le Client et l'Utilisateur nécessite la communication de la dénomination du Client, de son adresse postale et d'une adresse email. Le Client ne souhaitant pas fournir les informations nécessaires à l'utilisation des Services proposés par Notafrais ne pourront accéder à l'Application ni souscrire d'Abonnement

- **Utilisation des données**

Les données récoltées sont nécessaires à la bonne administration des Services proposés sur l'Application, au respect de ses obligations contractuelles par Notafrais et destinées à Notafrais aux fins de création d'un fichier de clients.

Ces données sont conservées par Notafrais pour ces seules finalités, et Notafrais s'engage à ne pas les utiliser dans un autre cadre, ni à les transmettre à des tiers, ni à les transférer à l'étranger, hors accord exprès du Client.

Les coordonnées du Client ayant souscrit un Abonnement sont sauvegardées pour une durée maximale de 1 (un) an, suivant la résiliation ou l'expiration de l'Abonnement durée raisonnable nécessaire à la bonne administration de l'Application puis archivées pendant une durée de dix ans maximum afin notamment de permettre à Notafrais d'exécuter ses obligations ou de faire valoir ses droits en justice. Ces données sont conservées dans des conditions sécurisées, selon les moyens actuels de la technique, dans le respect des dispositions de la loi n°78-17 dite Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement (UE) n°2016/679 dit règlement général sur la protection des données.

- **Droits du Client sur les données personnelles communiquées à Notafrais**

Conformément à la réglementation en vigueur, le Client bénéficie des droits suivants sur les données personnelles qui le concernent qu'il a communiquées à Notafrais :

- un droit d'accès et de rectification ;
- un droit à l'effacement des données, à la limitation du traitement et un droit d'opposition au traitement dans les cas prévus par la réglementation en vigueur (et sous réserve des contenus partagés sur les réseaux sociaux comme indiqué ci-dessus) ;
- le droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort ;
- un droit à la portabilité des données brutes fournies à Notafrais ;
- le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Le Client peut exercer ces droits en s'adressant, par email à l'adresse suivante : [contact@notafrais.com](mailto:contact@notafrais.com)